

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 66-145/SPCG accordant à a M. Ali Aref Bourhan la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, boulevard de Gaulle (titre foncier no 813).

n° 66-145/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 novembre 2000

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1967

Date du numéro
1 janvier 1967

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Ali Aref Bourhan, membre du Conseil économique et de l'Assemblée Territoriale, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 640 m2 sise à Djibouti, boulevard de Gaulle, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 813. La mutation du Livre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.